



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3170

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions de fonctionnement à la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), ATD Quart Monde et Companio

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3170**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution de subventions de fonctionnement à la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), ATD Quart Monde et Companio**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet de proposer des financements à 3 structures œuvrant en faveur de la lutte contre l'exclusion.

I - MRIE

La MRIE a été constituée officiellement en 1992, sous l'impulsion de personnes et d'acteurs collectifs dans le but de lutter contre l'exclusion économique et sociale et la grande pauvreté, de prendre de la distance, de rencontrer d'autres acteurs, de réfléchir sur les processus et les solutions et proposer une action plus cohérente, pour plus d'efficacité entre tous les partenaires concernés.

Elle est donc issue d'une histoire marquée d'abord par l'initiative d'associations de lutte contre la pauvreté, d'administrations et d'experts, puis par leur coopération dans un espace territorial pertinent, la région, enfin par un élargissement aux acteurs politiques et aux partenaires sociaux (patronats et syndicats).

Ainsi, la MRIE s'est inscrite dès son origine dans un projet de société :

- une société démocratique, où chacun soit reconnu dans sa dignité de personne,
- une société pluraliste, où chacun puisse trouver sa place,
- une société juste, où l'accès aux droits soit le même pour tous les citoyens.

Dans cette perspective, la mission d'information assumée par la MRIE se décompose en 4 missions opérationnelles, qui découlent l'une de l'autre :

- à la base, développer une connaissance régulière et actualisée des exclusions économiques et sociales qui affectent les différentes catégories de population,
- puis engager une réflexion approfondie sur les phénomènes et les politiques, qui débouche sur des repères pour l'action, l'évaluation et la décision,
- procéder ensuite à une large diffusion, y compris dans l'opinion, des enseignements et des recommandations issus de ses travaux, qui restitue la diversité des points de vue,
- enfin, mener une action de sensibilisation des décideurs aux enjeux de la lutte contre les exclusions et à leur déclinaison opérationnelle, notamment en faisant remonter les constats et les préoccupations des acteurs locaux.

En 2017, la MRIE a publié plusieurs rapports au niveau régional dont certains en particulier concernent directement le territoire métropolitain. Il s'agit, notamment, d'une enquête de conjoncture sur la pauvreté à partir d'un panel de 500 personnes en lien direct avec des personnes en précarité et d'une enquête "reste pour vivre, reste pour survivre : quel budget pour les ménages en situation de pauvreté ?".

Ces enquêtes permettent d'enrichir les réflexions de la Métropole de Lyon sur la prise en charge des publics en insertion et particulièrement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) les plus en précarité du fait de situation d'isolement, notamment au-delà des questions de ressources.

En 2017, la MRIE avait bénéficié d'un soutien 9 400 € pour son programme d'actions.

Le budget prévisionnel 2018 de la MRIE est de 432 000 €

En 2018, la MRIE sollicite un soutien pour son action classique d'étude et de réflexion sur la pauvreté et l'exclusion à hauteur de 20 000 €, et un soutien complémentaire pour la présentation de ses travaux aux personnels métropolitains à hauteur de 15 000 €

Il est proposé un soutien à hauteur de 12 000 € pour son programme d'actions, au regard de l'appui apporté aux différentes directions.

II - ATD Quart Monde

ATD Quart Monde organise des universités populaires visant à permettre aux personnes rencontrant des conditions de vie difficiles de participer au dialogue public par des temps de rencontre, d'échanges, qui sont des lieux d'apprentissage du dialogue en lui-même, et prenant appui sur différents types d'ateliers, tels que la co-formation ou encore les représentations mutuelles.

En outre, l'association porte des actions en proximité des habitants, dans les quartiers populaires, et en lien avec les services publics existants. Leur objectif est de recréer du lien avec les habitants et/ou de les sortir de leur isolement.

En 2017, ATD Quart Monde a fêté ses 30 ans et, dans le cadre de sa reconnaissance par l'Organisation des Nations unies (ONU), a organisé un grand rassemblement pour dire Stop à la pauvreté. Plus de 600 personnes sont passées sous le chapiteau à Lyon, 17 associations avaient été mobilisées.

L'action conduite en 2017 visait à rencontrer les familles dans les quartiers, être à leurs côtés et permettre à des habitants de participer à des actions collectives. L'objectif était, notamment, d'améliorer l'accès à l'éducation par des bibliothèques de rue dans le 8^e arrondissement de Lyon. Elles sont organisées par des animateurs qui lisent et initient les enfants à la lecture.

En 2017, ATD Quart Monde avait obtenu un soutien de 10 340 €

Il est proposé de soutenir ATD Quart Monde pour son action à hauteur de 10 340 € pour l'année 2018.

III - Companio

Companio est une association créée en 1992 pour accompagner les sortants de prison, libres ou probationnaires.

Dans le cadre d'un partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), elle intervient en préparation de la sortie à la maison d'arrêt de Corbas, à la demande des détenus et/ou de leurs conseillers d'insertion. Elle propose également des permanences sans rendez-vous à son siège de Lyon 2^e, 3 après-midi par semaine pour les sortants de prison. L'objectif de ces accueils est de recadrer les personnes sur les actes de la vie courante qu'ils ont oubliés lors de leur détention. Les bénévoles de l'association proposent un accompagnement, y compris physique, dans les démarches d'accès au droit : demande de RSA, papiers d'identité, accès au logement, inscription à Pôle emploi, santé, etc. Ils orientent leurs publics auprès des institutions et partenaires. L'association permet ainsi de sécuriser l'entrée en parcours d'insertion pour ces publics précaires, dans une période de transition qui les fragilise.

L'association prévoit l'accueil et l'accompagnement d'environ 50 personnes pour 2018. Elle sollicite un soutien à hauteur de 4 000 €

Il est proposé de renouveler notre soutien à l'action de Companio pour un montant identique à celui de 2017, soit 3 760 €

Ces subventions seront versées en une fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due. Les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan de l'action subventionnée ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2018, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 12 000 € au profit de la MRIE,
- d'un montant de 10 340 € au profit d'ATD Quart Monde,
- d'un montant de 3 760 € au profit de Companio.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 26 100 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5642.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.